d'exploitations placées dans des situations exceptionnelles. Les entrepreneurs qui afferment ces propriétés ou usines peuvent profiter du privilège, si le tarif est postérieur à leur bail ; dans le cas contraire, l'avantage revient en grande partie au propriétaire. Quant à la généralité des producteurs, nous avons vu plus haut comment la protection était une déception pour eux.

660. Les partisans de la protection invoquent encore l'intérêt des *ouvriers* que les industries protégées font vivre. — C'est un de leurs arguments les plus retentissants, surtout lorsqu'il est combiné avec l'argument de la chute des établissements, amenée, disent-ils, par la réforme douanière.— Nous ferons remarquer en premier lieu que, dans les industries les plus protégées, les salaires ne sont pas plus élevés que dans les autres, qu'ils sont généralement médiocres, et que le système protecteur semble provoquer indirectement l'excédant de population. Nous ferons remarquer, en second lieu, que la quantité de ces ouvriers est une fraction en comparaison de la masse[1], et que celle-ci ne devrait pas supporter la charge lourde qu'impose le système, même s'il en résultait, ce qui n'est pas, des avantages notables pour les ouvriers des industries privilégiées.

661. Sur le *danger de la réforme douanière* pour les industries privilégiées, nous ferons également deux remarques : la première, c'est que ce danger est singulièrement exagéré pour les besoins de la cause[2] ; la seconde, c'est que, s'il y a des industries artificielles qui, sans la protection et malgré une nouvelle protection transitoire en attendant la suppression des droits, ne peuvent survivre, il est juste et profitable qu'elles disparaissent. On ne peut baser des exploitations sur la charité. — Le sujet de la réforme douanière est repris au paragraphe suivant.

662. Enfin, les partisans du système protecteur invoquent les avantages que les *consommateurs* retirent de ce système. — Pour que l'argument eût de la force, il faudrait qu'il fût prouvé que ce système est le stimulant du progrès, qu'il provoque les perfectionnements, qu'il amène l'abondance des produits et leur bas

[1] L'histoire de la plupart des réformes obtenues vient à l'appui de cette assertion. Lorsqu'en 1825 la prohibition des soieries fut supprimée en Angleterre, cette industrie devait, au dire des producteurs, tomber, et Huskisson, promoteur de la réforme, fut pendu en effigie. Quelques années après, les exploitations de cette industrie s'étaient notablement accrues. — Voy. plus loin, § v, les effets de la réforme.

[2] Voy. la Note de l'alinéa 670 *a*.

prix. Or, c'est le contraire qui a lieu. Ils affirment, il est vrai, que les progrès faits depuis cinquante ans sont dus à ce système ; mais on leur répond que les effets obtenus se sont produits malgré les entraves de la protection, par la force des choses et par suite de la vive impulsion donnée à toutes les activités par la liberté du commerce intérieur ; on leur cite pour preuve les résultats obtenus en divers pays dans les industries où la liberté du commerce a été appliquée totalement ou partiellement (650).

662. Une *observation générale* à faire à propos des arguments invoqués par les partisans des prohibitions et de l'exclusion des produits étrangers, c'est qu'ils se reproduisent les mêmes dans tous les pays et qu'on n'a qu'à rapprocher les raisons données à l'intérieur de la nation A pour neutraliser celles de la nation B, et réciproquement[1].

§ 4. Reproches adressés au système protecteur.

663. Nous venons de rapporter les arguments que le système protecteur fait valoir pour sa défense. — Voici les reproches qu'on lui adresse[2] ; nous nous bornerons à les énoncer ici, sauf omission, pour ne pas reproduire la plupart des considérations présentées dans ce chapitre et dans d'autres.

La protection met un petit nombre de propriétaires ou de producteurs à même de faire des bénéfices anormaux et injustes ; — elle est une cause de non-progrès dans ces industries[3], qu'elle prive de l'aiguillon de la concurrence étrangère ; — elle est une

[1] Lors du traité de 1786 entre la France et l'Angleterre, Fox disait en parlant du libéralisme de la France : *Timeo Danaos et dona ferentes*. — On a fait les mêmes jérémiades de nos jours ; les protectionnistes anglais ont accusé Richard Cobden d'être vendu à la Russie, et les protectionnistes français ont accusé les économistes français d'être vendus à l'Angleterre. En 1846, le général Bugeaud, homme de sens pourtant, disait à la Chambre qu'il préférait l'invasion des Cosaques à la réforme des tarifs, qui amènerait une invasion de bestiaux étrangers. En même temps, des publicistes protectionnistes soutenaient que cette réforme ne ferait pas rentrer un veau de plus !

En 1842, les fabricants d'Elbeuf pétitionnaient, craignant une introduction de draps belges, et les fabricants de Verviers pétitionnaient de leur côté, craignant une inondation de draps français. — Mais, en 1866, la chambre de commerce de Verviers plaçait solennellement le buste de Cobden dans la salle de ses séances et, à l'Exposition universelle de 1867 à Paris, les fabricants de draps de cette ville surmontaient du même buste une pyramide de leurs produits.

[2] De même ordre, mais en plus grand nombre que ceux adressés au système mercantile. Voy. chap. xxv, p. 410.

[3] Notamment du maintien des vieux outillages et des procédés arriérés.

déception pour les autres industries non protégées ; — elle constitue une injustice pour toutes les industries non protégées et pour le consommateur en général ; elle est un encouragement dangereux pour les industries naissantes ; — elle empêche la division naturelle du travail, pousse les entreprises et les capitaux vers une direction anormale et fait naître des industries artificielles qui payent mal leurs ouvriers et réclament la protection à perpétuité, c'est-à-dire un tribut de la société sous prétexte de mieux les payer ; — elle impose une lourde charge et des privations à la masse des producteurs et à la masse des consommateurs ; — elle nuit aux classes les plus nombreuses et les plus pauvres, en les privant des avantages que pourrait leur offrir la libre concurrence ; — elle restreint les échanges, les débouchés et, par contre, toutes les branches d'activité ; — elle prive le trésor de recettes qui seraient à la fois plus grandes et moins onéreuses pour le public ; — elle conduit à un régime de primes et de drawbacks (restitution de droits) facilement abusif ; — elle nécessite des traités de commerce assez insignifiants quant au résultat, et compliquant bien inutilement les relations internationales ; — elle engendre la tyrannie du régime économique imposé aux colonies ; — elle nécessite une réglementation minutieuse, tracassière et faisant perdre beaucoup de temps[1] ; — elle provoque la contrebande en même temps que l'immoralité chez ceux qui violent la loi et chez ceux qui les dénoncent ; — elle entretient et surexcite les préjugés internationaux, les jalousies des peuples ; — elle est ainsi une des causes indirectes de la guerre, et souvent elle en a été une cause directe par suite de représailles irritantes ; — elle est une violation manifeste de la liberté et de la propriété, un moyen des plus dangereux de faire imposer la direction de l'État à l'activité industrielle, et d'étendre les attributions gouvernementales au préjudice des sociétés ; — enfin, les partisans de la protection, obligés d'invoquer comme arguments, à l'appui de leurs sophismes spéciaux, les sophismes du système mercantile, les mauvais instincts et les plus grossiers préjugés des masses et d'autres erreurs encore que combat la science, sont conduits à prêcher le mépris de l'économie politique et à faire chorus soit avec les avocats des abus, soit avec les propagateurs des utopies sociales.

[1] Visites domiciliaires, saisies des produits prohibés ; visites des colis et visites sur les personnes ; formalités et lenteurs de toute espèce en divers bureaux.

§ 5. De la réforme du régime protecteur. — Effets de cette réforme.

664. La réforme du régime protecteur, démontrée légitime et profitable par la science et l'expérience, est un des progrès réalisables de nos jours.

Comme principe d'économie et de justice, on pourrait proclamer immédiatement le libre échange entre les diverses nations. — Il serait possible, en effet, de soutenir avec succès qu'il y aurait avantage pour les producteurs d'une nation donnée, prise isolément, à pratiquer une réforme instantanée de ses tarifs. y aurait à reproduire les arguments en faveur des perfectionnements et du progrès ; il y aurait à dire que les avantages de la liberté compenseraient pour les industries protégées les inconvénients de l'abrogation des tarifs protecteurs. Il y aurait à citer les divers exemples d'annexions de provinces et d'unions douanières[1], qui ont été des applications du système de libre échange. Mais la question ainsi posée n'est pas pratique. Les esprits ne sont point préparés à un pareil changement, et l'opinion avancée ne veut appuyer qu'un système de réformes successives et de transition ; elle pense que l'on peut ainsi mieux ménager les intérêts engagés dans des industries protégées.

665. Dans ce système de transition, la réforme peut consister en diminutions de tarifs successives et imprévues, ou dans l'établissement d'un tarif décroissant à des époques fixées à l'avance. — Elle peut porter de préférence sur de certaines catégories de produits ; et c'est ainsi qu'en Angleterre on a d'abord diminué les droits sur les substances alimentaires et les matières premières, et davantage sur les matières premières que sur les matières fabriquées et, dans celles-ci, davantage sur les produits grossiers que sur les produits de qualité supérieure. En agissant ainsi, il a été plus facile d'avoir raison des résistances et d'arriver à un résultat pratique en invoquant contre les réclamations des agriculteurs soit l'intérêt des masses (en temps de disette), soit l'intérêt des diverses industries. Mais, au point de vue des principes, la réforme la plus logique, la plus juste, la plus efficace, serait celle qui porterait sur tous les produits à la fois

[1] Voy. les exemples cités plus loin, à la fin du paragraphe 6.

d'une manière assez radicale, soit au moyen d'un dégrèvement instantané, soit au moyen d'un tarif rapidement décroissant et fixé d'avance. Chaque intérêt particulier trouverait une compensation dans l'universalité de la mesure, et profiterait de toutes les réductions en même temps qu'il en subirait une. Nous disons, en outre, que le tarif de la réduction devrait être fixé d'avance, pour que la production pût asseoir ses calculs sur une base certaine. On pourrait soutenir avec succès, nous le répétons, l'avantage d'une réforme tout à fait radicale, mais qui serait générale et simultanée.

Sur ce terrain de la pratique, les efforts des amis du progrès économique sont dirigés non-seulement contre ceux qui nient encore la légitimité du principe scientifique ou contre les intéressés qui veulent ajourner sans cesse le commencement de la transition, mais aussi contre ceux qui veulent cette transition trop lente et trop peu efficace.

666. Ceux qui peuvent redouter la liberté commerciale sont, ou *propriétaires de terres*, ou *capitalistes*, ou *entrepreneurs*, ou *travailleurs* ; tous peuvent craindre, ou pour les instruments qu'ils possèdent, ou pour les revenus. Examinons leur situation au point de vue de la protection et de la réforme douanière.

La culture, par suite du système prohibitif, se portant sur des terres inférieures, il en résulte une hausse dans la Rente des bonnes terres en faveur des propriétaires (137, 793). C'est là ce que comprenaient parfaitement les propriétaires anglais, influents au parlement après 1815, qui avaient voulu abriter les lois céréales (tarifs des droits à l'importation) derrière les prohibitions qu'ils annonçaient comme protégeant les capitalistes et les ouvriers. C'est encore ce qu'a démontré en France la loi protectrice du sucre national, qui a fait hausser les baux dans toutes les localités où l'on cultive la betterave.

Ainsi donc, par la réforme des tarifs, plusieurs propriétaires fonciers sont exposés à voir baisser leur rente territoriale. Rien n'est plus juste, puisqu'il ne leur est dû que l'excédant du prix de revient sur les prix courants naturels. La science ne peut empêcher les effets funestes de l'erreur commise par ceux qui ont racheté la terre au taux d'une rente artificiellement élevée (Voy. au chap. XXXII, § 5).

Même raisonnement pour les mines et les autres monopoles naturels dont nous avons reconnu et proclamé la légitimité ; mais

qui cessent d'être naturels et légitimes, quand ils sont accrus par le législateur et les tarifs douaniers.

S'il est vrai que le système prohibitif devienne pour les *Capitalistes* l'occasion d'une hausse de profits, nous avons vu que, par suite de l'affluence des capitaux vers les industries privilégiées (646), cette hausse n'est pas durable et que, d'ailleurs, elle n'est ni équitable ni utile à l'économie nationale, puisqu'elle a toujours lieu au détriment des consommateurs et des travailleurs.

Ainsi, en passant au système de liberté, ce ne sont pas les Profits qui sont compromis, mais le capital. Or, le capital est fixe ou circulant (100 et 102). Ce dernier se déplace à peu près sans perte ; quant à l'autre, il y en a forcément une partie de compromise [1]. Ainsi, il est à remarquer que ce capital engagé consiste en vieux outillages, en mauvaises installations, que les progrès de la science et de l'industrie condamnent justement au nom du droit des consommateurs et de l'intérêt social.

667. En résumé, le passage du système prohibitif ou restrictif à la liberté commerciale peut diminuer la rente de certains propriétaires et compromettre une partie du capital engagé dans l'industrie.

Ce que perdent les propriétaires de fonds de terre, de mines, de capital engagé, ce qu'ils perdent justement, est épargné par les consommateurs. Le revenu général reste à peu près le même ; seulement la distribution en est plus conforme à la raison et à la justice. « La dépréciation d'une partie du capital fixe, disait Rossi [2], chose fâcheuse, sans doute, est un mal inévitable. *En toutes choses, nous ne pouvons pas nous engager impunément dans les voies de l'erreur* ». Rossi s'empresse d'ajouter : « Mais si cette perte est certaine, qu'est-elle, comparée aux pertes incessamment renouvelées que le système prohibitif cause à la société ? Qu'est-elle, comparée aux profits annuels du système de liberté ? La liberté fait promptement oublier, par ses bienfaits et par la

[1] En France, à en juger par l'habileté des entrepreneurs et des ouvriers, par la lutte que ses produits soutiennent avec ceux de l'étranger sur les marchés extérieurs, ce déplacement serait presque nul dans le cas d'une réforme générale, graduelle et fixée d'avance. Cette remarque s'applique à la Belgique, à l'Allemagne et à tous les pays régis par le système protecteur ; elle résulte pour l'observateur impartial des merveilleux progrès accomplis chez tous les peuples et constatés par les Expositions universelles de 1851 à Londres, de 1855 à Paris, de 1862 à Londres, de 1867 à Paris, de 1873 à Vienne, de 1876 à New-York, de 1878 à Paris.

[2] II^e^ volume, 12^e^ leçon, p. 323, 1^re^ édit.

vive impulsion qu'elle donne à la puissance humaine, tout ce qu'elle nous a coûté d'efforts et de sacrifices. Les valeurs perdues seront bientôt remplacées par les bénéfices d'une production plus active et moins coûteuse, et par les épargnes des consommateurs. Le capital national et la demande de travail ne tarderont pas à s'accroître [1] ».

668. Il en est ici comme de l'introduction des machines, des nouveaux moyens de travail et de tous les progrès en général (chap. XIII). La consommation et les débouchés se développant par suite de la baisse générale des prix, la production s'accroît, les bras ont un emploi plus lucratif, et il arrive même que les capitaux et les terres retrouvent dans cet accroissement de quoi compenser la diminution provenant de la suppression du monopole ; finalement, la perte (juste en elle-même, on ne saurait trop le dire) est exceptionnelle ; l'expérience l'a prouvé [2].

En parlant des propriétaires de fonds de terre et de capitaux, nous avons parlé des *entrepreneurs* en tant que propriétaires et locataires de ces terres et de ces capitaux.

En disant l'heureuse révolution que la réforme opérera dans les diverses branches d'industrie et dans l'activité générale, nous disons les avantages que peuvent avoir ces entrepreneurs en tant que travailleurs proprement dits.

Cette réforme amènera la disparition des inconvénients aussi

[1] M. A. Clément n'est pas satisfait de ce raisonnement. Il nous fait remarquer, dans des Notes inédites, que lorsque les abus qui avaient élevé artificiellement certaines valeurs viennent à cesser, il n'y a pas de réduction de richesse pour la société. Si un vieil et défectueux outillage peut, à l'aide de la protection, fonctionner et conserver une valeur, ce n'est qu'aux dépens des consommateurs. Il en est de même de l'addition de rente que la protection peut ajouter à certaines propriétés. La suppression de cette addition abusive ne constitue pas une perte pour la société. C'est, en réalité, la suppression d'une spoliation, c'est-à-dire d'un déplacement inique de la propriété.

[2] On a observé ce phénomène en Angleterre, en 1856 : immédiatement après la réforme du tarif des céréales, les baux ont été passés à des conditions même plus avantageuses qu'auparavant. Dans ce pays, la réforme douanière et la suppression des droits sur les céréales et les produits agricoles a donné un grand élan aux propriétaires et aux fermiers pour les améliorations du sol et de la culture. Le drainage a été pratiqué sur une grande échelle, et il en est résulté que l'agriculture, dont on annonçait la ruine, est devenue plus prospère que jamais, qu'on a fait plus de blé et plus de bestiaux, et que le développement de cette propriété a marché simultanément avec celui de l'industrie, du commerce et de la navigation, avec l'augmentation de la consommation et du bien-être, avec la diminution du paupérisme et de la criminalité, avec la disparition du délit financier et l'accroissement des recettes publiques. Voy. dans le vol *Notes et Petits Traités*, une Note sur les résultats de la réforme douanière.

graves qu'innombrables qu'ont produits dans le monde les deux faux systèmes de la Balance du commerce et de la Protection ; monopoles et gains anormaux, injustices, charges pour les industries et les consommateurs tributaires, règlementation tracassière, contrebande, immoralité, politique étroite et de représailles ; — elle fera cesser la direction artificielle et trompeuse de beaucoup d'industries ; — elle amènera l'activité dans la production, la régularité dans les échanges, en agrandissant le marché de toutes les industries, en facilitant d'une part leurs approvisionnements et, d'autre part, l'écoulement de leurs produits ; — elle fera arriver toutes choses aux consommateurs aux prix les plus naturels, les plus bas, les plus justes, — les plus bas dans la plupart des cas, les plus justes dans tous les cas ; — enfin, les *salaires* et le bien-être des masses s'en ressentiront favorablement de plusieurs manières ; mais, en général, on peut dire que l'activité industrielle tendra à faire hausser les salaires et que la baisse, ou au moins la régularité des prix des produits consommables, leur donnera la faculté d'acheter davantage [1].

La liberté des échanges et le développement du commerce agiront, en outre, comme dissolvant des préjugés de races, des haines et des jalousies nationales, qui feront place à des sentiments d'estime et de confraternité, resserrés par les intérêts réciproques et croissants ; ils donneront plus de sécurité au maintien de la paix, et feront faire aux nations un grand pas vers l'époque où l'esprit de conquête sera considéré comme un crime, où les nationalités n'auront plus rien à craindre, où les armées permanentes pourront être en grande partie supprimées et où les capitaux et le travail qu'elles dissipent en pure perte ne seront plus employés à la destruction, mais à la production.

669. Alors, on ne pourra plus admettre que — le commerce intérieur est d'une plus grande importance pour un pays que le commerce extérieur. « Cette proposition, a dit Senior [2], peut être vraie pour les grandes nations et à l'époque actuelle ; mais elle devient fausse si on la généralise ; car si les causes spéciales qui détournent maintenant les choses de leur cours naturel venaient à disparaître, il en serait tout autrement ». Que l'on se représente, en effet, par la pensée, la grandeur de tous les pays par

[1] Voy. le chap. XXXI, § 2.

[2] *Principes fondamentaux de l'économie politique*, tirés des leçons inédites de Senior, par M. le comte Jean Arrivabene ; 1 vol. in-8, 1836, p. 360.

rapport à celui que l'on considère, et l'on verra que l'avenir du commerce extérieur sera, pour ainsi dire, sans bornes le jour où les lois internationales seront faites par des hommes ayant de saines notions sur les véritables intérêts des peuples. Déjà le développement du commerce extérieur est en tous pays éminemment remarquable et va doublant dans de courtes périodes. Les *travailleurs* ne peuvent donc que gagner à la réforme ; nous disons les travailleurs en général, et même les travailleurs occupés par les industries protégées jusqu'à ce jour.

670 (*a*). Que si l'on objecte que les industries protégées seront ruinées par la cessation ou seulement par la diminution de la protection, on peut répondre, en invoquant l'expérience, que la plupart de ces industries opéreront dans leur outillage et leur système d'exploitation les changements nécessaires et continueront de prospérer[1], en trouvant dans les nouveaux débouchés et dans l'activité générale une compensation des avantages perdus, si tant est qu'elles perdent ces avantages ; car, nous le répétons, la protection est une illusion pour la plupart des industries protégées (648). Que si, par exception, quelques-unes, dans une situation tout à fait anormale et déjà à moitié ruinées, viennent à périr, les ouvriers ne tarderont pas à se replacer dans les autres devenues plus actives et plus prospères par le fait de la réforme.

Au surplus, il y a lieu de considérer que les ouvriers des industries protégées ne sont pas actuellement parmi les plus prospères, nous l'avons dit (660) ; leurs salaires sont généralement médiocres, l'imprévoyance règne dans leurs familles, et le système protecteur doit avoir sa part de responsabilité dans cette excitation à l'excès de population qui amène la baisse des salaires et le paupérisme. — Il y a, en outre, lieu de considérer que le nombre des ouvriers des industries profitant de la protection n'est qu'une faible fraction de la population, laquelle ne peut, en toute justice, supporter la charge de cette protection. En France, par exemple, on a constaté que le personnel attaché aux fabriques dont les chefs s'opposent avec le plus d'énergie à la réforme des tarifs ne s'élève pas à un demi-million d'hommes[2], c'est-à-dire à moins de deux pour cent de la population.

[1] C'est ce qui est généralement arrivé en France, après de premières réformes opérées, par suite du traité conclu, en 1860, avec l'Angleterre.

[2] 460,000 dont 150,000 femmes et 80,000 enfants. *Études économiques sur le tarif des douanes*, p. 316, par M. Amé, directeur de la douane de Paris. Ce sont ces 2 pour 100 qui s'intitulent l'*industrie nationale*, le *travail national* (622).

670 (*b*). En sus des séries d'arguments que nous avons déjà passés en revue devant le lecteur, favorables au maintien du système de la protection par les tarifs douaniers, on dit encore : qu'il est juste de tenir compte — des droits acquis, — de la différence des conditions économiques, — du capital abondant et amorti dans les entreprises anglaises notamment, de la réciprocité. — Examinons ces raisons.

670 (*c*). Les *droits acquis*. — Peut-on baser des droits sur un privilège injustement accordé, sur un faux système économique ? Parce que l'erreur a été commise, faudra-t-il qu'elle soit permanente ? En tout cas, la seule prétention pourrait être celle de se faire indemniser pour avoir été induits en erreur par le législateur, lequel pourrait bien répondre aussi qu'il a été lui-même sollicité, influencé, intimidé même par les réclamants !

La marche progressive de l'industrie entraîne des changements d'où résultent constamment des pertes de capitaux, des suppressions d'emploi ; on n'a jamais pu songer à faire indemniser par les contribuables ceux qui perdent ainsi, et l'on indemniserait ceux qui, par suite d'erreurs législatives, ont profité des erreurs et des abus !

670 (*d*). La *différence des conditions économiques*. — Cette différence résultant de la différence des situations, des climats, des aptitudes, des mœurs, de la législation économique, des charges publiques, de l'abondance du capital, du développement du crédit, des voies de communication, des salaires, etc., il est simplement impossible de constater tout cela, de préciser les frais de production pour chaque industrie, pour chaque localité, et d'*équilibrer* les conditions de la production, comme le demandent les protectionnistes en faisant la *compensation* des charges. Il faudrait donc aussi équilibrer les conditions de production de province à province, de localité à localité, d'industrie à industrie, d'individu à individu. Ni la statistique, ni la science des protectionnistes ne seraient capables de mener à bonne fin une besogne à ce point inextricable.

A côté de l'impossibilité, qui est une assez grosse raison, il faut aussi mettre l'injustice ; or, il est inique, nous l'avons déjà dit, d'empêcher pour les uns la vente ou l'achat au prix naturel,

afin que les autres (le plus petit nombre) puissent acheter à des prix plus bas ou vendre à des prix plus élevés.

Il faut, enfin, considérer que la différence des conditions de production est la raison d'être du commerce et des échanges individuels et collectifs.

En fait, dans chaque pays, dans chaque localité, l'initiative individuelle et l'intérêt privé sont les meilleurs juges pour apprécier les conditions de production, tirer parti des avantages, tourner les inconvénients et produire rationnellement avec bénéfice, et c'est ainsi que dans les localités les moins favorisées en apparence par la nature, on peut voir des industries vivaces capables de faire concurrence à celles qui ont l'avantage de conditions meilleures. L'industrie suisse, sans ports de mer, avec des voies de communication inférieures, etc., et, chose à noter, sans protection douanière, a trouvé le moyen de lutter avec l'industrie des autres pays de l'Europe[1].

En résumé, la prétention d'égaliser, par voie de tarifs ou par toute autre, les conditions de la production entre les diverses nations, est la négation des avantages de la division du travail et de l'échange de la différence des aptitudes et des climats. (Voy. aux chap. XII et XV.)

670 (*e*). L'*abondance du capital* est un avantage, comme la bonté du climat, comme toute autre supériorité. C'est un avantage que chaque pays producteur peut se procurer en employant les mêmes moyens qu'on emploie dans les pays où les capitaux abondent; premièrement, en créant du capital par l'épargne; deuxièmement, en le réunissant par voie d'association et de crédit; troisièmement, en l'attirant du dehors. Or, la liberté est favorable à tous ces moyens. Que si les producteurs ne savent pas ou ne peuvent pas se procurer le capital nécessaire, s'organiser, s'outiller pour

[1] On a pu voir les fabricants de Glaris faire concurrence aux fabriques hollandaises sur le marché de Java, malgré les privilèges de la Société de commerce d'Amsterdam, la distance et les droits protecteurs. (Communication de M. Ackersdyke, professeur à l'université d'Utrecht, à la Société d'économie politique de Paris, 5 novembre 1860.)

Il résulte d'un rapport adressé au ministre de l'intérieur de la Belgique, sur l'Exposition de Berne en 1857, par M. Jules Kindt, que la Suisse exportait à cette époque pour plus de 500 millions de produits manufacturés, plus, relativement, que l'Angleterre, la France et la Belgique; c'est-à-dire que la Suisse occupait le premier rang comme nation industrielle et commerciale, balançant tous ses désavantages naturels par la liberté qui, entre autres effets, a celui de donner une plus grande valeur personnelle aux producteurs.

faire aussi bien et à aussi bas prix que les producteurs éloignés, de quel droit réclameraient-ils la préférence? Demander qu'on vous achète quand vous faites plus mal et plus cher, c'est demander la charité; — exiger, par la force, qu'on vous achète quand vous faites plus mal ou cher, c'est voler; — l'exiger la loi à la main, c'est profiter d'un monopole abusif. — Contribuer à une pareille loi, c'est organiser la spoliation.

670 (*f*). Mais *le capital amorti?* — Voilà le grand argument! Argument mystique et, au fond, insignifiant. — Capital amorti, cela veut dire une mise de fonds, un outillage, remboursés au moyen des profits; de sorte que les producteurs n'ont à payer d'intérêt qu'à eux-mêmes. N'est-ce pas le cas de tous les producteurs propriétaires? Ceux-ci sont dans de meilleures conditions que les producteurs non propriétaires, qui ont à partager les profits avec les capitalistes. Si l'on équilibrait leur situation avec celle des producteurs étrangers propriétaires, ne faudrait-il pas équilibrer la position de tout le monde, celle des diverses classes de producteurs, de capitalistes, de travailleurs? Nous voilà en plein dans une théorie encore plus fausse que l'égalité des salaires, celle de l'égalité des profits. Bastiat n'exagérait point en disant que le protectionnisme procède des mêmes sophismes que le communisme.

Il est à remarquer, d'ailleurs, en dehors de la question de propriété, qu'en Angleterre toutes les entreprises ne sont plus dans des conditions aussi favorables; et que celles qui ont amorti leur capital, si cette circonstance les force à baisser les prix, ce qui n'est pas toujours vrai, agissent comme des entreprises perfectionnées pour faire avancer la science de la production, dans un intérêt social. — C'est encore ici comme pour les machines.

Au surplus, dans toutes les entreprises, l'amortissement est incessant comme l'usure, le perfectionnement et la transformation de l'outillage.

670 (*g*). En ce qui touche la *réciprocité,* il faut signaler le gros sophisme qui se cache derrière la nécessité de la réciprocité internationale. — Cette réciprocité n'est pas nécessaire pour qu'il y ait profit réciproque, soit au point de vue individuel, soit au point de vue national.

Si le gouvernement espagnol, par exemple, empêche l'exportation des vins français en Espagne, il prive l'Espagnol du plaisir de consommer un vin qui lui plairait et le Français du profit

qu'il tirerait de cette vente; est-ce une raison pour empêcher l'importation des vins d'Espagne en France et priver le Français du plaisir de boire du vin d'Espagne afin de nuire au producteur espagnol? Il y a là quatre opérations profitables qui valent mieux que deux; mais deux valent mieux que zéro.

§ 6. Historique du système protecteur et des réformes douanières.

671. Cette question de liberté et de protection occupe une grande place dans les affaires publiques et dans les discussions depuis deux siècles. Les limites de notre cadre ne nous permettent pas d'entrer ici dans de nombreux développements sur l'histoire des doctrines et des faits, sur les discussions qui ont eu lieu, sur les réformes demandées et les réformes obtenues; nous nous bornerons à quelques indications qui pourront servir de jalons au lecteur. Nous ne parlons ici que des douanes internationales; voy. ch. XXIV, § 3, ce qui est dit sur les douanes provinciales.

672. Les douanes remontent à la plus haute antiquité. Les historiens ne font aucune mention, il est vrai, d'une pareille institution chez les anciens peuples de l'Orient, tels que les Phéniciens, les Perses, les Assyriens, les Babyloniens, mais ils la trouvent fonctionnant chez les Grecs, les Carthaginois, les Romains. Ils nous ont transmis ce fait, entre autres, que le philosophe Xanthus ayant acheté l'esclave Ésope à Samos, au sixième siècle avant J.-C., obtint, pour l'emmener en Lydie, la remise des droits de douane. Toutefois, il semble bien constaté que les anciens ne voyaient dans les droits de douane[1], qui étaient arrivés à former la plus grande part du revenu public, qu'une ressource fiscale levée sur l'étranger ou l'ennemi (*hostis*), qui étaient tout un.

Dans le moyen âge, on a aussi perçu l'impôt douanier; mais il est à remarquer qu'il portait en général sur les marchandises à la sortie. Puis, par suite d'un revirement complet, on voit se développer la recette par le droit d'entrée et disparaître en

[1] Douane, selon Ménage, viendrait du grec δοχή (doké), *réservoir*, *bassin*, d'où le latin *doga*, puis *docana*, *dogana*, de la basse latinité et de l'italien; d'autres le font venir de *dogana*, taxe prélevée à Venise au profit du doge; d'autres, du nom de *doan* ou *doën*, que les Gaulois donnaient au droit de douane, *portorium* des Romains.

grande partie les droits à la sortie, parce qu'à l'idée fiscale vint s'ajouter l'idée mercantile (630).

A l'époque de la Renaissance, vers le milieu du seizième siècle, et par suite des phénomènes économiques que produisirent la découverte de l'Amérique et l'accroissement des métaux précieux, on commença à écrire sur ces questions économiques, notamment sur les monnaies, alors fréquemment altérées par les gouvernements, et sur le commerce au loin, de tout temps considéré comme la source des richesses les plus abondantes. Il se mêlait à cette idée de commerce, ce qui existe encore dans une certaine proportion pour les masses, le prestige des pays inconnus, des produits nouveaux, des métaux précieux, et quelque chose aussi de l'idée romaine de rapine chez les étrangers.

673. En « théorisant », les premiers écrivains, alchimistes de la science, méconnaissant la notion de la production et de l'échange, le rôle de la monnaie aussi bien que les évolutions de la richesse par le commerce, etc. (toutes notions qui n'ont été éclairées que par les analyses patientes de leurs successeurs), furent conduits à cette synthèse d'idées, démontrées fausses aujourd'hui, qui constituent la théorie mercantile (ch. XV) et qui prirent possession de l'esprit des gouvernements et des peuples.

Ce n'est pas que de saines notions ne se rencontrent dans divers auteurs, même dans ceux qui ont le plus donné dans l'excès mercantile; mais il était dans la destinée de cette erreur de maîtriser l'opinion, d'inspirer la politique commerciale de toutes les nations[1], et de produire au sein de l'humanité les désastres que l'histoire a recueillis.

Cette malencontreuse doctrine se résume dans ce passage d'un ministre espagnol, Ustariz, écrivain du dix-huitième siècle : « Il

[1] Voir deux intéressants recueils publiés par le Club d'économie politique de Londres : *a Select Collection of early english tracts on commerce*, et *a Select... Tracts on money*, 2 vol. in-8, Londres, 1856, avec préface de Mac Culloch. De pareils recueils pour les autres pays présenteraient un bien grand intérêt pour l'histoire de la science. Voy. la collection des Économistes italiens publiée par Custodi; — *Jean Bodin et son temps*, par M. Baudrillart, in-8; — le volume des *Économistes financiers*, et celui des *Physiocrates* dans la *Collect. des princ. écon.*, publiée par Guillaumin; — les écrits de Forbonnais, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, etc.

Un auteur hollandais du dix-septième siècle, Pierre de la Court (*Maximes politiques*, 1668), démontrait l'utilité de la libre sortie du numéraire pour en acheter des marchandises à bas prix avec lesquelles on peut avoir plus de numéraire dans d'autres pays. (Note de M. Akersdyke, professeur à l'Université d'Utrecht.)

est nécessaire d'employer avec rigueur tous les moyens qui peuvent nous conduire à vendre aux étrangers plus de productions qu'ils ne nous vendront des leurs : c'est là tout le secret et la seule utilité du commerce[1] ».

Ce système s'est intronisé en Europe en grande partie par la politique de Charles-Quint et par celle encore plus désastreuse de son successeur[2]. Charles-Quint prit des mesures draconiennes contre l'exportation du numéraire, favorisa le régime des prohibitions et des monopoles, établit le régime colonial pour l'exploitation des colonies, fit de la fausse monnaie, rétablit en Amérique l'esclavage à peu près disparu en Europe, et mit obstacle au développement des richesses, de la propriété et de la liberté créées par le travail des bourgeoisies émancipées et sous l'influence des républiques italiennes. Nous ne parlerons pas des désastreux effets de son plan de monarchie universelle, combinés avec ceux de son système commercial : la loi de la guerre en permanence, les armements militaires, les impôts exagérés et anticipés, l'inquisition, le jésuitisme, la multiplicité des couvents (paresse et paupérisme), la suppression de la liberté religieuse et celle des libertés publiques conquises par les classes moyennes. « Non, jamais la science ne trouvera de paroles assez énergiques, ni l'humanité assez de larmes pour flétrir et déplorer les gestes néfastes d'un tel règne... Les attentats du fils ont cessé en même temps que sa vie, mais les doctrines du père entravent encore, après trois siècles, la marche de la civilisation[3] ».

674. Cette doctrine a dominé et domine encore, à leur insu, et à un degré plus ou moins élevé, la politique commerciale et l'opinion des peuples; elle a fortifié l'esprit de privilège et de réglementation qui a présidé à l'organisation des sociétés modernes; elle a été corroborée à son tour par la théorie de la Protection, que nous venons d'examiner sous ses divers aspects et dont, selon Adam Smith, la première application avait été faite en France

[1] Ustariz, *Théorie et pratique du commerce*, ch. IV, p. 13, traduit par Forbonnais (Paris, 1853, in-4), de l'espagnol : *Teoria y practica del comercio y de la marina, dedicada á Felipe II. en* 20 *diciembre* 1724. (Madrid, 1740.)

[2] Charles V, né à Gand en 1500, roi d'Espagne en 1516, empereur d'Allemagne en 1519, abdique en 1555 et meurt en 1558. Philippe II, souverain des Pays-Bas roi d'Espagne, de Naples, de Sicile, né en 1527, mort en 1598.

[3] Adolphe Blanqui, *Histoire de l'économie politique*, ch. XXI.

Voy. une Note finale sur l'origine et le développement du système protecteur.

par Colbert, bien qu'à cet égard l'Angleterre ait aussi beaucoup à se reprocher.

675. Adam Smith, après avoir signalé les inconvénients du système protecteur et les avantages de la liberté commerciale, après avoir montré que le rétablissement de cette dernière causerait pour le moment (il publiait son livre en 1775) moins d'inconvénients qu'on ne pensait[1], disait : « A la vérité, s'attendre à ce que la liberté du commerce puisse jamais être entièrement rendue à la Grande-Bretagne, ce serait une aussi grande folie que de s'attendre à y voir jamais se réaliser la république d'Utopie ou celle d'Océana[2] ». Smith raisonnait d'après l'intensité des préjugés de l'opinion de son temps, et surtout d'après l'influence des intérêts privés sur les gouvernements.

Mais le livre d'Adam Smith et les écrits des économistes français produisirent une révolution dans les esprits à la fin du dernier siècle. Plus tard, les efforts incessants des économistes, les réformes de Huskisson en 1825, la propagande de la Ligue de Manchester et les réformes de Robert Peel (1841-46), celles opérées par ses successeurs, celles opérées dans d'autres pays, ont transformé l'utopie en réalité pour beaucoup de points, et en possibilité praticable et rationnellement désirable pour tous les autres.

La réforme économique et douanière s'est faite, elle se fait ou elle se fera par l'action incessante de la science, qui combat les fausses théories, signale les erreurs, proclame la vérité, c'est-à-dire la justice et constate les bienfaits de son application; — par l'action incessante du dévoloppement industriel des peuples qui leur fait rechercher l'extension du marché, la libre communication des uns avec les autres; — par l'action incessante des consommateurs voulant de plus en plus se procurer toutes choses à leur prix naturel; — avec le concours du Fisc, intéressé au progrès des importations et des exportations; — par l'intelligence des pouvoirs publics, — et la pression de l'opinion.

Les diverses réformes douanières partielles qui ont été effec-

[1] *Richesse des nations*, t. II, 56, *Collect. des principaux économistes.*

[2] *Ibid.*, II, 60. — *Utopie*, par Th. Morus, — *Oceana*, par Harrington; — descriptions de pays et de sociétés fantastiques.

tuées dans quelques pays sont venues confirmer les assertions contenues dans ce chapitre. La plus remarquable, par son importance et son étendue, a été effectuée en Angleterre depuis 1842, et notamment en 1846, par les efforts de sir Robert Peel, premier ministre, à la suite de la propagande de la Ligue de Manchester. Elle a produit en peu d'années les résultats les plus incontestables, savoir : l'activité et la prospérité de l'agriculture, des manufactures et du commerce. En dix ans, les importations, les exportations et les constructions de navires de l'Angleterre avaient doublé, le paupérisme notablement diminué, le déficit était comblé et les recettes de la douane augmentées, malgré des réductions considérables.

Les pays dont les tarifs ont été les plus modérés ont toujours été dans les meilleures conditions économiques. Telles sont la Hollande, la Suisse, la Toscane[1].

Dans toutes les industries, dans toutes les localités, dans les ports de mer, par exemple, on a vu l'activité et la prospérité s'accroître à mesure que l'on a supprimé les entraves, que l'on a établi une plus grande liberté d'échanges.

Ajoutons que l'affranchissement du commerce est une conséquence forcée des nouvelles voies de communication et de l'application de la vapeur. Après avoir triomphé des obstacles matériels, les hommes comprennent qu'il y a folie à maintenir des obstacles administratifs et douaniers, et ils aspirent d'instinct à une réforme qui, il faut l'espérer, sera une des œuvres les plus fécondes de ce siècle.

Ajoutons encore que, concurremment avec le dévoloppement des voies de communications, la liberté du commerce international doit forcément et de plus en plus diminuer les chances de guerre et augmenter les chances de paix générale, par la multiplication des intérêts des nations, par la solidarité qui les liera de plus en plus, par la diminution des préjugés nationaux et l'accroissement de leur estime réciproque. « Ces échanges qui se développent, ces relations qui se multiplient (669), ces intérêts qui se solidarisent et se confondent, ces richesses qui s'accroissent chez les nations, ce bien-être des masses qui en est la conséquence inévitable,

[1] Avant sa fusion dans l'Italie.
La Turquie a toujours été libérale sous ce rapport, mais cette cause de prospérité a été neutralisée par les mauvaises institutions, notamment par le manque de sécurité pour les personnes et les propriétés.

cette haute estime réciproque qui naît des rapports chaque jour plus fréquents, ces passions politiques qui s'éteignent, ces anciennes animosités qui s'effacent, ne sont-ils pas les fermes assises d'une paix durable entre les nations, les gages solennels du progrès, sans secousses et sans réactions? Ah! ne troublons pas ces harmonies naissantes par nos fautes et nos entraînements, n'assumons jamais une aussi terrible responsabilité envers les hommes et envers Dieu[1] ».

On trouve dans une Note finale les indications bibliographiques sur les ouvrages écrits pour et contre la protection et la liberté commerciale.

[1] Discours de M. Rouher, ministre du commerce, dans un banquet qui lui était donné à Londres à l'occasion de l'Exposition universelle (1862) et en souvenir du traité de 1860, dont il a été un des plus intelligents promoteurs. — Cette sage politique était cruellement démentie dix ans après par la guerre franco-allemande; mais on peut dire que cette lutte insensée a été abrégée par l'influence des éléments économiques.